

Ou katchimo : (patois de la Gruyère)

Autor(en): **Luvi**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **59 (1921)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-216162>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

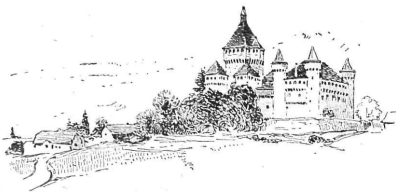
ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 15 janvier 1921. — Entre nous, voisine... (L'effeuilleuse). — Lo Vilho Dêvesa : Ou Katchimo (Luvî dou Prâ d'amon). — L'abbaye de Mourchy (R.) — Grognez-piston (L. M.). — Diagnostic. — Les Vaudois et le Simplon. — FEUILLETON : La vengeance de Pierre-Denis, suite (Jean des Sapins). — Association des Vaudois.



ENTRE NOUS, VOISINE...

II

ON M'A DIT QUE...

VOUS voyez bien que les paroles restent ! Longtemps vous ne l'avez pas cru; vous parliez « en l'air », comme tant d'autres ! Ce n'est qu'aujourd'hui, à cause du mal qu'elles vous ont fait, que vous vous apercevez du danger de certaines paroles. Pourtant celles dont vous voici toute meurtrie ont été dites sans méchanceté, avec seulement un peu de malice et de vanité. Oui, je vous assure avec la vanité de paraître en savoir plus long que les autres, de lancer le mot drôle qui « fait bien » dans la conversation.

Car c'est très amusant de briller au milieu d'un auditoire attentif, de faire miroiter les facettes de son esprit et l'on ajoute les mots aux mots, chaîne étin celante et légère, sans penser que ce succès facile aura son écho mélancolique dans un cœur ! La parole dangereuse est souvent la plus spirituelle... elle frétille au bout de la langue... on hésite... le petit cercle attend, prêt à rire, la petite flèche part... et vole si vite, si vite qu'un oiseau même ne saurait l'atteindre. C'est elle qui rapidement atteint son but et s'y fixe à l'endroit profond, alors que celle même qui la décocha l'a déjà oubliée !

Tout ceci, ma voisine, pour vous dire de ne pas attacher grande importance au rapport qui vous fut fait par une « amie » trop zélée. Juger à la légère, voyez-vous, est aussi grave que de parler de même. Il n'y a pas que les grives qui chantent dans les vignes. On entend ceci et cela, et l'effeuilleuse voit beaucoup de choses en passant de cep en cep... L'acte dénaturé par tant d'interprétations diverses prend tout à coup un aspect inconnu et menaçant.

C'est comme un masque hostile posé sur la face réelle des choses et qu'il faut se hâter d'arracher, telle une mauvaise herbe, si l'on ne veut pas rendre le mal irréparable. C'est pourquoi j'aimerais vous voir aller bravement sur le chemin où se fit le potin... puisque potin il y a ! Vous y rencontrerez certainement de la médiocrité, mais aussi beaucoup d'insouciance, d'exagération inconsciente, et tout au fond de l'affaire, je vous en fais le pari, l'amitié intacte de votre étourdie d'amie. Puis, encore, comme rarement la fumée se produit sans feu, voyez s'il n'y a pas là matière à un enseignement... Ce sont toujours les autres qui nous éduquent fût-ce par leurs maladroitures !... On m'a dit ceci... on m'a dit cela... chat échaudé craint l'eau chaude ! Au revoir, ma voisine, souriez à l'an nouveau et gardez-vous des potins.

L'effeuilleuse.



OU KATCHIMO

(Patois de la Gruyère.)

PIÉRO à la Verda chère indalô, kotîè tin aprî ke chîrè mariâ avui la Louise a la Pécha, pè le Payi d'Amon po travalyi in tâtze dou bucheron. Li avi gagnî on bokon d'erdzin et kemîn chè j'infan vinian grô et ke n'in voli topari pa fère di j'inguenô chîrè rê teri pri dè chon velâdzo dè Vela lè Kotzè.

La pe vilye dè chè filyète, la pitita Mèli, l'avi pri dè dyî j'an et irè le gran momin dè la betâ à la comunion.

Mon Diu mè ! la poure infan irè bin pou inehrute chu lè vretâ dè la rêldizion. Chon chéna¹ n'avi pâ bin liji dè ch'in okupâ et la dona² n'in chavi pâ tru por li. Kan lè j'ou le momin dè l'invouyi ou katchimo, la Louise la bin pagni cha filyète, li a bin lavâ la figura et lè man, li a betâ on fourdâ proupro et li a chuto rêkemandâ d'ithre bin alévaye et de répondre honitamin a Moncheu l'inkourâ. Chtiche, on boun n'anhan, to galé et tan dâ ke to le mondo, mimamin lè radikô, n'in d'iran to fou, vè chi novi l'infan et li demandé :

- A nekué i-tho, pitita ?
- A Piéro a la Verda, répon la Mèli.
- Du yo vin-tho ? fa le bon n'anhan.
- Du le payi d'Amon, Moncheu.
- T'â dzè fè ta première komunjon ?
- Ho ! bin chur, tiè na, Moncheu.
- Et vu vuitiyi, che te châ on bokon ton katchimo. Ne kué t'a betâ ou mondo ?

— Po chin, fâ in batheyin la filyète, rodze kemîn n'a brâja, ma dona vîndrè dèvejâ avui vo déman.

Luvî dou Prâ d'amon.

L'ABBAYE DE MOURCHY

En séance de municipalité.

LE syndic Gabriel Bovard, dit Traelet, ouvrit la séance en ces termes :

— Collègues, pou ojord'hui, y a rien que des bougreri.

Y a d'aboo le comité de l'Abbaye qui demande qu'on y autorise à couper une trentaine de sapelots pou border la cantine et le plancher¹.

Je pense qu'on peut pas s'y opposer, du que ça s'est toujou fait. Personne n'a rien là contre. On est d'accoo, hein ? Bon !

Et se tournant vers la porte derrière laquelle se tient l'huissier, il crié :

— Hussier ! Va leur dire qui peuvent prendre une trentaine de sapins au bois des Fahys, et que j'irai marquer les pièces... à 5 heures. Trente pièces, pas plusse, tu entends ?

— On y va, syndique !

¹ Son père.

² La mère.

¹ Plancher : rohd de danse.

Celui-ci reprend :

— Voilà une affaire réglée. A présent, y a ce tonnerre d'Hibou que le gendarme a encoo ramené avant-hier avec une note de 14 francs qu'il a bien fallu payer à l'autorité. Je vous demande comment ça va fini avec ce gaillâ, et si y ne veut pas nous mettre su la paille. A propos, le ministre m'a dit que le préfet l'avait chargé de nous exposer la question dans la séance de ce jou. Y va veni. Y s'agit de se veiller qui ne nous mette pas dedans...

— Oh ! que non ! interrompt le municipal Jules Berthoud, dit Pince-maille. Qu'y vienne seulement le ministre; on saura bel et bien le remoucher.

Un coup discret à la porte. Le pasteur entre. A sa vue, nul ne bouge ni ne se découvre. Pas même le petit greffier tout gonflé de son importance. Ne serait-ce pas une honte de déroger aux habitudes.

M. Braillard s'assied avec élégance sur l'unique tabouret libre. Au fond de son œil bleu perce la malice, mais à scruter son visage austère où se lisent la dignité et la subtilité, on comprend bientôt qu'il est là plus par ordre qu'avec le sentiment du succès de sa diplomatie. Si la foi transporte les montagnes, autre chose est de mobiliser des têtes de Mourchy, connues dans la contrée pour résistantes comme du granit.

— Messieurs les municipaux, ne me permettant pas de vous enlever des moments précieux, je serai bref. Voici.

Je m'acquitte auprès de vous d'une mission de confiance dont m'a chargé M. le préfet de Morphée, touchant votre malheureux bourgeoise Charles Viaget, de qui les autorités m'ont au surplus constitué le surveillant indigne et impuissant.

M. le préfet, vous le savez, s'occupe de philanthropie avec autant de zèle que de l'administration. Il a mûrement étudié le cas et m'a confié le résultat de son examen. Et pour ma part, je vous avoue que, loin de contredire à ses vues, je les approuve pleinement, encore qu'elles ne rentrent que d'une manière indirecte dans les charges de mon ministère.

Par la faute de la nature ou du manque d'éducation, le pauvre Viaget n'a hérité ni nerfs ni tempérament. Il a vu son patrimoine s'en aller bribe après bribe et, pour réagir, l'énergie lui manquait, parce que soumis aux lois fatales de l'atavisme. Dégouté du travail de la terre, pour lequel il montra peu de dispositions...

— Pardi, quand on a les côtes en long, on peut pas se courber vers la terre, grogne Pince-maille.

— Privé de ressources, privé de conseils, faible de corps sinon d'esprit — ici je me demande s'il n'eût pas été de bonne économie de lui fournir les moyens de faire l'apprentissage d'un état moins pénible; mais je ne blâme personne — il s'est laissé entraîner par le courant, presque sans lutte, ne cherchant pas quelque racine où s'accrocher et ne trouvant en lui aucune force intérieure. La faim l'a souvent tourmenté, le froid aussi. Il les a supportés sans jamais mendier, sans se plaindre, sans recourir à votre caisse. N'est-ce pas la vérité ?...

— Ce serait beau voi, à trente-six ans, hurle Renaudin, dit Piauti à cause de ses jambes courtes : Y nous coûte déjà par la force plus de cent francs par an.

— Et la commune vat être bientôt forcée de s'imposer pou l'Hibou, siffle Fusny, dit Rigodon.

— Soyons vrais... et justes. Croupissant au fond